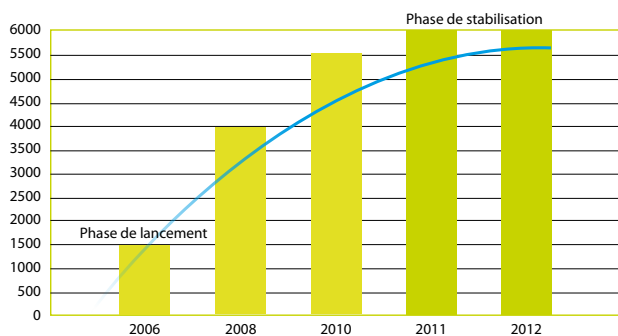
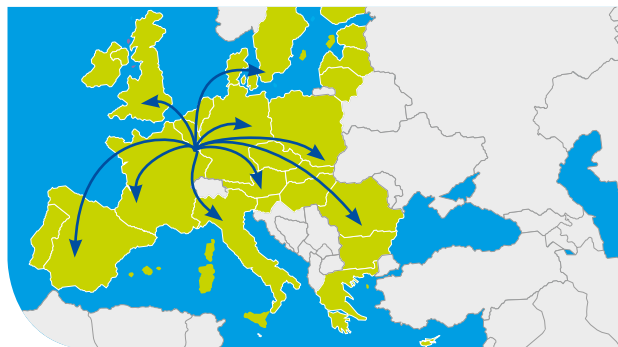


Le projet BTSF (Better Training for Safer Food) est une initiative de la Direction Générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne. Le BTSF organise des formations sur la législation européenne relative à l'alimentation humaine et animale, à la santé et au bien-être des animaux et aux contrôles phytosanitaires. L'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs, l'EAHC, met en place le projet BTSF depuis 2009.

Participation croissante aux formations BTSF 2005 – 2012



Installée au Luxembourg, l'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC) met en œuvre le Programme de Santé, le Programme des consommateurs et le projet BTSF de l'UE. Fondée en 2005 en tant que « Agence Exécutive pour le programme de Santé Publique » (Public Health Executive Agency), elle est devenue l'EAHC en 2008.



Informations complémentaires :

Contacts

Pour plus d'informations, notamment sur le calendrier des formations, les Points de Contact Nationaux, les appels d'offres ou les recommandations aux prestataires, veuillez visiter le site : www.btsf.eu

Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs
DRB A3
L-2920 Luxembourg

Pour les questions relatives aux appels d'offres :
EAHC-BTSF-CALLS@ec.europa.eu

Pour les projets et formations en cours et des renseignements généraux sur le projet BTSF :
EAHC-BTSF-PROJECTS@ec.europa.eu

Projet BTSF : Better Training for Safer Food



A propos du projet



La protection du consommateur sur le marché intérieur exige la création d'une législation européenne commune en matière de sécurité alimentaire ainsi que les moyens de la faire respecter. Les agents chargés de ce contrôle, dans l'UE et en dehors de l'UE, doivent posséder une large expertise concernant la sécurité alimentaire et les normes applicables, mais ils doivent aussi pouvoir appliquer les règles de manière uniforme. Le règlement (CE) n°882/2004 permet ainsi à la Commission européenne de développer des formations pour le personnel chargé de contrôler le respect des lois applicables à l'alimentation humaine et animale.

La Direction Générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne (DG SANCO) dirige les activités du projet BTSF (Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres) : elle en définit les règles et la stratégie globale. L'Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs, l'EAHC (Executive Agency for Health and Consumers) gère quant à elle toutes les phases des projets ; des appels à propositions à l'attribution des contrats de formation en passant par la diffusion d'information via son site Internet. L'EAHC fait aussi remonter les informations vers la DG SANCO pour l'élaboration de politiques.

Les formations BTSF sont conçues pour les agents des autorités compétentes des États membres de l'UE impliqués dans des contrôles officiels. Elles sont aussi disponibles pour d'autres pays (y compris les pays en voie de développement) afin de garantir la bonne connaissance des normes et des exigences d'importation européennes à travers le monde.



Supervision et élaboration de politiques par la DG SANCO

Apprendre comment appliquer la législation de l'UE

Interaction avec les collègues d'autres pays

Formations BTSF

Pour les agents impliqués dans la sécurité alimentaire

Par des prestataires engagés à travers des marchés publics

Programme géré par l'EAHC

Objectifs

Le projet BTSF vise avant tout l'organisation et le développement d'une stratégie de formation européenne pour :

- Garantir et maintenir un niveau élevé de protection du consommateur, de santé et d'hygiène pour les animaux et de contrôle phytosanitaire ;
- Promouvoir une approche cohérente du fonctionnement des systèmes de contrôle nationaux et européens ;
- Assurer un terrain d'action commun pour toutes les entreprises alimentaires ;
- Renforcer la sécurité du commerce alimentaire ;
- Garantir un commerce équitable avec les pays non européens, en particulier les pays en voie de développement.



Points de Contact Nationaux

Des Points de Contact Nationaux BTSF ont été désignés par les États membres de l'UE et par certains autres pays. Ceux-ci interviennent dans la coordination du projet BTSF au plan national. Ils fournissent aux prestataires des informations locales quant aux formations et proposent des participants.

Formations

Les formations BTSF sont prises en charge par des prestataires engagés par l'EAHC par le biais de marchés publics. Ces prestataires organisent et gèrent des sessions de formation dans l'UE et en dehors de l'UE. Ils dispensent des connaissances scientifiques spécialisées et diffusent les derniers développements de la réglementation et les modalités pratiques de leur mise en œuvre. Ils se chargent également de l'organisation des événements.

Les participants apprennent comment appliquer la législation de l'UE et peuvent interagir avec leurs homologues d'autres pays. Les formations portent sur un large éventail de matières et l'accent est mis sur l'extension de la couverture internationale des formations BTSF. Les domaines couverts comprennent la législation alimentaire, la santé et le bien-être des animaux, l'hygiène et les contrôles alimentaires, les inspections douanières, le contrôle phytosanitaire et les produits de protection des végétaux et les critères microbiologiques des denrées alimentaires.

■ Qui peut participer ?

Les formations BTSF sont accessibles aux agents des autorités compétentes des États membres impliqués dans les contrôles alimentaires. Des places sont également disponibles pour des participants non européens. Des agents commerciaux peuvent aussi y participer à condition de couvrir leurs frais d'hébergement et de transport.

Pour les pays en voie de développement, des subventions sont accordées au personnel des autorités compétentes des régions concernées par l'activité en question.

■ Comment s'inscrire ?

Afin d'identifier une formation et de vous y inscrire, vous pouvez visiter le site BTSF à l'adresse www.btsf.eu et également :



1. Consulter le calendrier des prochaines formations
2. Contacter le Point de Contact National gérant les inscriptions

■ Prestataires

Les sociétés qui souhaitent organiser une formation BTSF doivent consulter les derniers appels d'offres et les recommandations aux prestataires publiés sur le site BTSF.